Euro-Métropole de Metz

**MARCHÉ PUBLIC**
MARCHÉ DE TRAVAUX

# Travaux de réfection d'étanchéité de la toiture terrasse (zone administrative) de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP)

## Règlement de la consultation (RC)

| | |
|---|---|
| Consultation n° | 26551 |
| Date limite de remise des plis | ***01/12/2026*** à ***12:00*** |

# 1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

**Euro-Métropole de Metz**
Représentant : François GROSDIDIER Président
Adresse :
1 place du Parlement de Metz
CS30353
57011 Metz Cedex 1
Site internet : www.eurometropolemetz.eu

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de réfection d'étanchéité de la toiture terrasse (zone administrative) de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP)**

| Code CPV | Libellé CPV |
|---|---|
| 45261420-4 | Travaux d'étanchéification |

- **Caractéristiques principales du contrat :**

| | |
|---|---|
| Objet du contrat | Travaux de réfection d'étanchéité de la toiture terrasse (zone administrative) de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP) |
| Acheteur | Euro-Métropole de Metz |
| Type de contrat | Marché ordinaire de travaux |
| Structure | Lot unique |
| Lieu d'exécution | Maison de l'Archéologie et du Patrimoine<br>14 rue de la Mouée<br>57070 Metz |
| Délai | 10 Mois |
| Développement durable | Clause environnementale |
| Pénalités de retard | 200 € par jour de retard |
| Variation des prix | Révisables |
| Nature des prix | Prix forfaitaires |

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Exécution des prestations financièrement plus coûteuse.

# 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif, non contractuel :**

| | |
|---|---|
| Publication de la consultation | Octobre 2026 |
| Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat | Novembre 2026 |
| Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs | Décembre 2026 |
| Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles | Décembre 2026 |
| Classement des offres et attribution du contrat | Décembre 2026 |
| Information des candidats non retenus | Décembre 2026 |
| Signature et notification du contrat | Décembre 2026 |

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.sis-marches.marches-publics.info /.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- RC
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- Déclaration d'un sous-traitant (DC4)
- DPGF
- Plans
- RICT

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée au stade de la candidature.

En vertu des articles R2142-19 à R2142-25 du code de la commande publique, les candidats peuvent présenter leur offre sous la forme d'un groupement d'opérateur économique.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire des membres du groupement au moment de l'attribution. Les sociétés joindront la convention de groupement à l'appui de leur proposition.

Les candidats ne peuvent pas présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

En cas d'attribution du présent marché à un groupement momentané d'entreprises, le soumissionnaire, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du Maître d'Ouvrage et coordonne les prestations des membres du groupement.

Les candidatures et les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le

mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation des marchés.

Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

La visite aura lieu le **MARDI 10 NOVEMBRE 2026**

Le rendez-vous se fera sur le lieu du chantier, à la MAP 14 rue de la Mouée **à 10 heures**.

- Personne à contacter **obligatoirement** avant la visite : Monsieur Christophe GURY,

téléphone : 03 57 88 34 37, cgury@eurometropolemetz.eu

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

**La visite est obligatoire. Le candidat qui ne fera pas la visite verra sa note technique diminuée de 5 points.**

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 3 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.sis-marches.marches-publics.info /.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Euro-Métropole de Metz- Marchés Publics
1 place du parlement de Metz - CS30353 - Metz Cedex 1
Contact : Euro-Métropole de Metz

Offre pour consultation n°26551
Objet « Travaux de réfection d'étanchéité de la toiture terrasse (zone administrative) de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP) »

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Déclaration du candidat (DC2) | Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) |
| Lettre de candidature (DC1) | Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) |
| Moyens humains | Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années |
| Moyens techniques | Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature |
| Qualifications professionnelles | Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) |
| Redressement judiciaire | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire |
| Références Travaux | Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin |

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Acte d'engagement | Acte d'engagement |
| Attestation de visite | Attestation de visite signée par le maître d'ouvrage |
| DPGF | Décomposition du prix global et forfaitaire |
| Mémoire environnemental | Un mémoire environnemental permettant d'évaluer l'offre du candidat au regard des critères de sélections des offres mentionnés au présent règlement de la consultation (V. article 4 du présent règlement). |
| Mémoire technique | Un mémoire technique permettant d'évaluer l'offre du candidat au regard des critères de sélections des offres mentionnés au présent règlement de la consultation (V. article 4 du présent règlement). |

| Document | Descriptif |
|---|---|
| RIB | Relevé d'Identité Bancaire |

N.B. : les CCAP et CCTP font partie intégrante de l'offre et n'ont pas à être remis par les candidats.
Le candidat qui répond au marché accepte ces documents sans modification.

Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.
Dans tous les cas, les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.
Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

- **Modalités de signature :**

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

*Toutefois, si le candidat possède un certificat de signature électronique au moment du dépôt de l'offre, il est invité à signer son offre dès le dépôt de celle-ci.*

- **Négociation :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec au moins les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue

dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante :https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée.

En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

En application de l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, " dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières, ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles ".

Cette possibilité de solliciter la régularisation des offres reste toutefois une faculté et non une obligation.

Dans tous les cas, il est d'ores et déjà précisé qu'aucune régularisation ne sera susceptible d'intervenir, en cas de constat des irrégularités suivantes :

- Omission de communication de :

o L'Acte d'engagement ;

o Le Bordereau de prix ou le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ;

o Le Mémoire technique.

- Omission de renseignement d'un prix susceptible de modifier le montant du marché de plus de 10% (pour les prestations de service et de fourniture) ou de plus de 15% (pour les travaux).

En cas de contradiction entre les différentes pièces de la consultation, l'ordre de prédominance des pièces contractuelles décrit aux termes du CCAP prévaudra. Pour exemple, en cas de contradiction entre les renseignements donnés au titre de l'acte d'engagement et du mémoire technique, les renseignements donnés au titre de l'acte d'engagement prévaudront.

- **Sous-traitance :**

Il est rappelé que l'Entrepreneur principal qui sous-traite l'exécution de certaines parties de son marché doit obtenir du Maître d'ouvrage, avant le commencement d'exécution des travaux sous-traités, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, selon la procédure prévue aux articles R2193-1 à R2193-22 du code de la commande publique. A cet effet, les candidats préciseront dans leur offre la part des prestations qu'ils comptent réaliser eux-mêmes ainsi que la part des prestations qu'ils comptent sous-traiter. Ils définiront de façon détaillée et indiqueront dans le DC4, la nature et le montant prévisionnel des prestations qu'ils comptent sous-traiter.

A cet effet, les candidats préciseront dans leur offre la part des prestations qu'ils comptent réaliser eux-mêmes ainsi que la part des prestations qu'ils comptent sous-traiter. Ils définiront de façon détaillée et indiqueront dans le DC4**,** la nature et le montant prévisionnel des prestations qu'ils comptent sous-traiter.

Pour les prestations qu'il envisage de sous-traiter en cours de marché, le titulaire proposera une liste des entreprises sous-traitantes envisagées par nature de prestations.

Est joint au présent dossier de consultation le DC 4 qui sera à remettre, en cas de déclaration de sous-traitance, complété et signé. Le sous-traitant fournira également les attestations fiscales, sociales, attestation d'assurance et le RIB.

Toute demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement au stade de l'exécution du marché, sera transmise au service gestionnaire de l'exécution du marché.

# 4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- **Analyse des candidatures :**

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre du présent règlement, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Après analyse des candidatures, les candidats qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admis.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère | Complément |
|---|---|
| **1. Prix du CDPGF (50 %)** | N = No x Po / P<br>N : note à attribuer<br>No : note maximum attribuée à l'offre la moins disante<br>Po : meilleur prix<br>P : prix à noter |
| **2. Valeur technique (40 %)** | |
| - Sous-critère 1 : descriptif des moyens des membres de l'équipe affectée à l'opération (15 pts) | • Moyens d'encadrement et personnels affectés à la réalisation de la mission, qualifications, expériences, référent technique (joindre les profils, CV, organigramme du personnel et de l'encadrement, attestations de formation du personnel, titres habilitation)<br>• Moyens en matériels et ressources affectées à l'opération (joindre la liste des matériels, équipements et les sous-traitants éventuels) |
| - Sous-critère 2 : méthodologie détaillée et compréhension de la mission (25 pts) | • Méthodologie détaillée précisant les différentes phases des travaux, leurs contenus, les méthodes de travail et les productions. Premières réflexions du candidat sur le contexte, les conditions de réalisations, les remarques éventuelles et la compréhension du projet ;<br>• Planning prévisionnel de l'opération |
| **3. Valeur environnementale (10 %)** | Valeur environnementale : provenance et la constitution, la fabrication des matériaux ainsi que leur cycle de vie (indicateurs de démontabilité, de ré employabilité, de recyclabilité, de contenu en matière recyclée et renouvelable, de durabilité…) |

La note méthodologique présentée au format PDF ne devra pas dépasser 17 pages A4 recto-verso (hors page de garde et sommaire) et sera répartie comme suit :

**15 pages pour la valeur technique :**

- Présentation de l'entreprise : **4** pages recto-verso maximum
- Effectifs affectés au chantier et la constitution de l'équipe (qualifications, CV) : **2** pages recto-verso maximum par personnes
- Matériaux (fourniture des fiches produits dans une annexe sans limite de nombre de pages) : Liste et description sommaire : **3** pages recto-verso maximum
- Description de la mise en œuvre (descriptif du mode opératoire ainsi que des moyens d'accès) **5** pages recto-verso maximum
- Planning détaillé des interventions en jours ouvrés Le planning sera présenté sur **1** page recto-verso maximum

**2 pages recto verso pour la valeur environnementale**

**La visite est obligatoire. Le candidat qui ne fera pas la visite verra sa note technique diminuée de 5 points.**

| **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :** | |
|---|---|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation. |

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Assurances | Attestations d'assurances professionnelles en cours de validité dont la responsabilité civile |
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise |
| Extrait KBIS de moins de 3 mois | Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion |

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ou d'établissement.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés aux articles R2143-5 à R2143-9 du code de la commande publique, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Dans le cas où le candidat n'a pas fourni les attestations de l'article R2143-5 du code de la commande publique, le marché ne pourra lui être attribué que sous réserve que celui-ci produise dans le délai de 3 jours à compter de la demande, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Si le candidat ne fournit pas ces attestations dans le délai, le marché sera attribué à la seconde offre classée.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.sis-marches.marches-publics.info /. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Site internet : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :** L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : DSI ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021